

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 16 août 2021 à 19 h 30* à l'Hôtel de ville au 26 rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et Monsieur Steeve Desmarais sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Messieurs Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle sont absents.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 38**

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-08-295**

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2021 ;
06. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 juillet 2021 ;
07. Adoption des comptes payés et à payer ;  
Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

08. Congrès de la fédération québécoise des municipalités – Autorisation de participation
09. Modification de la date de séance du conseil du mois d'octobre 2021

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

10. Autorisation de paiement des honoraires des procureurs de la Municipalité – Divers dossiers
11. Mandat ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code Municipal concernant le règlement d'emprunt pour les travaux du rang Haut-de-la-Rivière

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

12. 2<sup>e</sup> Glissement de terrain – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités
13. Annulation résolution 2021-07-293 octroyant le contrat pour la démolition de l'immeuble situé au 1, rue Georges au Groupe 132 inc.

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

14. Salaire employé voirie – Sylvain Bardier et Richard Fontaine
15. Autorisation achat vêtements pour les employés voirie
16. Autorisation de paiement Mario Gamelin – fauchage des routes
17. Autorisation changement ponceau – près du 22 rang Courchesne

18. Octroi contrat Groupe 132 – rue Tremblay et rang de l'Île
19. Autorisation paiement Martech – panneaux de signalisation
20. Mandat EXP – Contrôle qualitatif des matériaux rang Haut-de-la-Rivière
21. Avis de réclamation – sanction administrative pécuniaire ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

Aucun élément à ce point

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

22. Autorisation vaccin – Jérémie Bourbeau

#### **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

23. Nomination à titre d'inspecteur- adjoint relativement au règlement de zonage n° 160-2017 et au règlement administratif ° 162-2017
24. Mandat firme pour vérification amiante – dossier Hôtel Traversy
25. Mandat à Lyne Boisvert, directrice générale – Appel d'offre SEAO pour la démolition de la bâtisse du 1, rue Georges à Pierreville
26. Mandat Pierre Pépin arpenteur—géomètre – abrogation résolution 2021-06-218 concernant la description technique et plan de cadastre trottoir rue Georges
27. Mandat Pierre Pépin arpenteur-géomètre – Description technique et plan de cadastre trottoir rue Georges
28. Vente trottoir rue Georges
29. Avis de motion – règlement 225-2021, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones P-09 et H-19 concernant la demande effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville pour le dézonage d'un terrain en zone institutionnelle
30. Adoption 1<sup>er</sup> projet de règlement 225-2021 et date de consultation publique
31. Mandat ingénieur Marc-André Harnois – remise en état bord de l'eau face au 61, Chemin de la Coulée

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

32. Autorisation paiement à Les Entreprises d'Électricité D.A. inc. – travail panneau numérique
33. Centre Communautaire – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités
34. Achat abreuvoir parc Martel – Modèle SO-311
35. Soccer 2021 – Inscription au tournoi de fin de saison
36. Autorisation remboursement à Mouvement National des Québécoises et Québécois – activités annulées Fête Nationale
37. Autorisation remboursement à Société Saint-Jean-Baptiste – activités annulées Fête Nationale
38. Club de VTT Vagabond – Demande de passage

39. Affaires diverses ;
40. Documents déposés ;
41. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
42. Période de questions ;
43. Levée de l'assemblée.

### **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 juillet 2021, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

**2021-08-296**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 12 juillet 2021 et d'en autoriser la signature.

#### 04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 13 juillet 2021*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2021-08-297

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire du 13 juillet 2021* et d'en autoriser la signature.

#### 05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2021

L'adoption du procès-verbal du 27 juillet 2021 est reportée.

#### 06. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 JUILLET 2021

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 juillet 2021 de la Municipalité de Pierreville.

#### 07. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 juillet 2021 ;

2021-08-298

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

\_\_\_\_\_  
*Isabelle Tougas*  
Secrétaire/commis-comptable

#### Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Août

ANNÉE 2021

#### Liste des comptes

#### Déboursés directs

1	8265	FQM - Glissement terrain Rang De L'île, rue Plamondon, Mise à niveau station d'épuration ND	3 088.04 \$
2	8266	Ferme des Ormes - Jardinières de fleurs	373.67 \$
3	8267	Mario Gamelin - 1/2 versement pour le fauchage des abords de routes	3 371.65 \$
4	8268	Gamelin Gaston - Souffler neige aux étangs	3 564.23 \$
5	8269	Gill Jean-Charles - Rénovation centre communautaire + extras	60 244.71 \$
6	8270	Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - Reccordement des services rue Tremblay	18 175.30 \$
7	8271	Les Services EXP inc. - Glissement terrain rang De L'île	994.53 \$
8	8272	Les Serres Chantal et Diane Janelle - Jardinières de fleurs et fleurs pour bacs	1 053.17 \$
9	8273	Office d'Habitation Nicolet-Yamaska inc. - États financiers 2020, budget révisé	1 852.00 \$
10	8274	Therrien Couture Jolicoeur - Honoraires professionnels Hôtel Traversy	2 422.54 \$
11	8275	Vaccum Drummond inc. - Hydropression station d'épuration ND	2 903.12 \$
12	8276	Techni-Consultant inc. - Assistance technique eau jaune rang De L'île	2 193.15 \$

13	8277	Groupe Hémisphère - HP relevé sanitaire final	6 818.60 \$
14	8278	Excavations Tourigny inc. - Extra sur contrat glissement de terrain rang De L'Ile	4 893.93 \$
15	8279	GHD Consultants Ltée. - Expertise géotechnique, rupture d'un talus rang De L'Ile	1 757.68 \$
16	8280	Beaulac Nicole - CCU du 27 rue Principale, 160 rue Du Haut-De-La-Rivière, 87 rue Tremblay	25.00 \$
17	8281	Gauthier Serge - CCU du 27 rue Principale, 160 rue Du Haut-De-La-Rivière, 87 rue Tremblay	25.00 \$
18	8282	Vidal Maurice - CCU du 27 rue Principale, 160 rue Du Haut-De-La-Rivière, 87 rue Tremblay	25.00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>113 781.32 \$</b>

#### **Kilométrage, dépense payé avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de juillet 2021	7.00 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire du mois de mai-juin 2021	135.68 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire du mois de juin 2021	50.00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>192.68 \$</b>

#### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Téléphone du mois de juin 2021	1 359.79 \$
2		Hydro-Québec - Électricité au 26 avril 2021	3 865.26 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de juillet 2021	8 429.56 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Frais de mutation Charlie Dion	25.00 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de juillet 2021	3 330.62 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de juillet 2021	3 061.10 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de juillet 2021	18.34 \$
8		Telus - Cellulaires dg et municipalité du mois de juin et juillet 2021	98.74 \$
9		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft, Batteries étangs, carte à puce Telus	191.08 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>20 419.73 \$</b>

#### **Fournisseurs 2021**

1	8283	Buropro - Photocopies du mois de juillet 2021	279.39 \$
2	8284	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois de juillet 2021	325.53 \$
3	8285	Entreprises M& G Gamelin inc. (Ultramar) - Essence & Diesel mois de juillet 2021	261.61 \$
4	8286	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de juin 2021	90.00 \$
5	8287	eurofins Environex - Tests d'eaux usées	160.68 \$
6	8288	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Câblage pour enseigne numérique	- \$
7	8288	<b>suite:</b> Câblage pour porte électrique centre communautaire	1 541.52 \$
8	8289	Martech - Divers panneaux de signalisations	1 296.81 \$
9	8290	Mégaburo - Divers papier, correcteurs	532.23 \$
10	8291	Patrick Morin - Lubrifiant, huile, ruban, poubelle, boulons, écrous, manchon, pinceaux, teinture...	602.86 \$
11	8292	Poste Canada - Pierrepont, assemblée publique du 14 juin, coop de santé	476.62 \$
12	8293	Sanixel - Produits d'entretien ménagé	600.54 \$
13	8294	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau juillet 2021	17 498.24 \$
14	8294	Régie IAEP Bas Saint-François - Immobilisation nouveau compresseur, Aérotherme	1 618.82 \$
15	8294	Régie IAEP Bas Saint-François - Analyses sur réseau de Pierreville	23.10 \$
16	8295	R.G.M.R Bas Saint-François - 8/12 vers. Quote-part 2021	19 464.38 \$
17	8296	Régie d'Incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 3 interventions	3 683.24 \$
18	8297	CRSBP Réseau Biblio - Reliure du 15-06-2021	14.39 \$
19	8298	RTL Excavation inc. - 3hrs pépinière réparation rang De L'Ile	275.94 \$
20	8299	Marc Boucher - Subvention Hockey (Éden Boucher)	130.00 \$
21	8300	ADN Communication - Alertes municipales juillet 2021	52.66 \$
22	8301	Somavrac C.C. - Chlorure de Calcium 35%	1 449.20 \$
23	8302	Paysagement Précourt inc. - 2/4 versement entretien paysagé	4 125.00 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>54 502.76 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>188 896.49 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

## LÉGISLATION

---

### **08. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Autorisation de participation**

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise un congrès pour ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est membre de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est le lieu de rencontre privilégié pour partager la vision de la municipalité concernant le développement économique, social et culturel avec les 1 000 communautés membres de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE 750 participants sont attendus au Centre des congrès de Québec comparativement à plus de 1 500 congressistes avant la pandémie de Covid 19, pour participer à ce grand rassemblement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès a lieu à l'extérieur de la région, la municipalité se doit de trouver et réserver un hôtel pour les participants ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-08-299**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Le conseiller Steeve Desmarais est contre cette proposition.

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim et la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 30 septembre au 2 octobre 2021, au coût de ± 850 \$/personne montant basé sur les années antérieurs ;

QUE les frais d'hébergement de ± 1 000 \$ (taxes en sus) s'ajoutent au montant de l'inscription ;

QUE les frais de déplacement et tous les repas non inclus dans les montants précédemment mentionnés seront remboursés aux participants par la municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Congrès & formations - élus » 02 110 00 454*

### **09. MODIFICATION DE LA DATE DE SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. Les délibérations lors de cette séance ne peuvent porter que sur ce cas ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-08-300**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE MODIFIER la date de séance du conseil municipale du 12 octobre 2021 pour le 4 octobre 2021.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

### **10. AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES DES PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ – Divers dossiers**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facturation pour les services professionnels rendus jusqu'au 16 juin 2021 relatif à divers dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE des informations ont été demandés à l'aviseur légal de la municipalité concernant une clause de rétrocession dans une entente de vente de terrain industriel ayant pour matricule 5905-63-6419 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une requête à l'avocate relativement à une résolution autorisant le versement d'une aide financière à l'entreprise Rouillard & Frères inc. soit Monsieur Guillaume Rouillard pour l'agrandissement d'un stationnement ainsi qu'une aide financière à la Coopérative de Solidarité-Santé Shooner Jauvin ;

CONSIDÉRANT QUE des avis juridiques ont été demandés à notre procureur concernant la nécessité ou non d'adopter une résolution de conseil municipal pour modifier la façon de compenser les heures supplémentaires des employés, soit leur rémunération plutôt que l'octroi d'un congé ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été effectués afin de préparer une résolution pour la vente d'une partie du trottoir de la rue Georges à divers contribuables concernés ;

**2021-08-301**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour les honoraires professionnels des procureurs de la Municipalité, soit la firme Therrien Couture Jolicoeur SENCRL au montant de ± 1 810,60 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels-Services juridiques 02-130-00-412 »*

### **11. MANDAT MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DU RANG HAUT DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

**2021-08-302**

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité et ce concernant le règlement d'emprunt pour les travaux du rang Haut de la rivière.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

### **SÉCURITÉ CIVILE**

---

#### **12. DEUXIÈME GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 juin la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 8 heures de travail ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2021-08-303**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM, pour une somme de ± 799,36 \$ (taxes en sus) pour le soutien technique et la gestion de projet, dans le cadre des travaux de stabilisation du 2<sup>e</sup> glissement de terrain sur le rang de l'Île.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004*

#### **13. ANNULATION RÉSOLUTION 2021-07-293 OCTROYANT LE CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1, RUE GEORGES AU GROUPE 132 INC**

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification par Consultation J. Lebel pour détecter des traces d'amiante dans les composants de construction et autres, le résultat de ces tests est positif ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'annuler la résolution 2021-07-293 octroyant le contrat pour la démolition de l'immeuble situé au 1, rue Georges au Groupe 132 inc. ;

CONSIDÉRANT QUE nous serons dans l'obligation de retourner en appels d'offres sur le site SEAO pour la démolition et décontamination du bâtiment du 1 rue Georges ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-08-304**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'annuler la résolution portant le numéro 2021-07-293 pour toutes ces raisons.

**14. SALAIRE EMPLOYÉS VOIRIE –Sylvain Bardier, Richard Fontaine**

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Fontaine demande que son salaire soit ajusté au même taux horaire que l'inspecteur municipal lorsque celui-ci s'absente pour des vacances ou des congés de maladies ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal M. Sylvain Bardier a demandé d'obtenir une (1) semaine de vacances de plus, portant ses vacances à quatre (4) semaines soit un 8 % calculé sur sa paie ;

CONSIDÉRANT que le comité RH composé de Mme Ginette Nadeau, mairesse par intérim ainsi que des conseillers (ères) soit Mme Marie-Pier Guévin Michaud, M. Michel Bélisle ont accepté de payer du temps & demi à tout le personnel voirie qui effectue du temps supplémentaire au-delà de 40 heures par semaine et ce tout en respectant les normes du travail ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines s'est réuni et a accepté les demandes des employés ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-08-305**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de M. Richard Fontaine et d'autoriser la directrice générale à lui payer le même taux horaire que l'inspecteur municipal lors des absences de celui-ci ;

De payer à l'inspecteur municipal M. Sylvain Bardier 4 semaines de vacances soit un taux de 8 % et ce à partir du 24 mai 2021 ;

AINSI que d'entériner la décision du Comité RH d'accepter de payer du temps & demi à tout le personnel voirie qui effectue du temps supplémentaire au-delà de 40 heures par semaine et ce tout en respectant les normes du travail.

**15. AUTORISATION ACHAT VÊTEMENTS POUR LES EMPLOYÉS VOIRIE**

CONSIDÉRANT que nos employés de voirie se doivent d'être identifiés et identifiables de nos citoyens et de nos visiteurs ;

CONSIDÉRANT que nos employés de voirie travaillant dans toutes les conditions atmosphériques doivent vêtus adéquatement afin de bien faire leur travail ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-08-306**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de vêtements selon l'entente signée le 20 mai 2021 par les représentants du Comité RH soit Mme Ginette Nadeau mairesse par intérim, ainsi que les conseillers (ères) Mme Marie-Pier Guévin Michaud et M. Michel Bélisle et les employés respectifs.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vêtements, Chaussures, Fournitures » 02 320 00 650*

## **16. AUTORISATION DE PAIEMENT MARIO GAMELIN – Fauchage des routes**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution 2021-01-026* adoptée lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2017 octroyait le contrat du fauchage des abords des routes à Monsieur Mario Gamelin ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la première coupe, la Municipalité de Pierreville doit procéder au paiement de la 1<sup>re</sup> facture ;

**2021-08-307**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour le fauchage des abords de routes au montant de ± 2 932,50 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Monsieur Mario Gamelin.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Fauchage des routes-contrat » 02 320 02 521*

## **17. AUTORISATION CHANGEMENT PONCEAU – Près du 22 rang Courchesne**

CONSIDÉRANT QUE nous devons changer un ponceau dans le rang Courchesne près de l'adresse civique du 22, rang Courchesne ;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Bergeron nous fait une soumission pour l'excavation et l'installation au montant de 4 000 \$ taxes en sus pour les travaux décrits ci-après, soit : Pierre MG-20 pour l'assise et la fondation, sable CG-14 pour l'enrobage du ponceau, assise de pierre de 300 mm sur membrane ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire l'achat d'un ponceau de dimension 54 X 30 et que le Centre du ponceau Courval inc. nous l'offre à 3 217 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons refaire l'asphaltage après les travaux et qu'il y a d'autres endroits à réparer ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe 132 nous fait la soumission ci-après décrit :

Rue Tremblay : 500 \$ (taxes en sus)  
Rang Courchesne : 500 \$ (taxes en sus)  
172, rang de l'Île : 500 \$ (taxes en sus)

**2021-08-308**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

D'OCTROYER le contrat d'excavation et d'installation à Les Entreprises Bergeron au coût de 4 000 \$ (taxes en sus) ;

D'AUTORISER l'achat de ponceaux au coût de 3 217 \$ (taxes en sus) à Centre du ponceau Courval inc. ;

QUE le rapiéçage de l'asphalte à cet endroit soit confié à Groupe 132 au coût de 500 \$ (taxes en sus) ;

QUE le coût total du changement de ponceau de 30 pouces en plastique sur le rang Courchesne se chiffre à 7 717 \$ (taxes en sus) ;

QUE les travaux de changement de ponceau seront supervisés par M. Sylvain Bardier, inspecteur municipal de la Municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Ponts – ponceaux – fossés » 02 320 01 521*

### **18. OCTROIE CONTRAT GROUPE 132 – rue Tremblay et rang de l'Île**

CONSIDÉRANT QUE nous devons refaire l'asphaltage après les travaux sur la rue Tremblay et face au 172, rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe 132 nous fait la soumission ci-après décrit :

Rue Tremblay : 500 \$ (taxes en sus)  
172, rang de l'Île : 500 \$ (taxes en sus)

**2021-08-309**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le rapiéçage de l'asphalte sur la rue Tremblay et face au 172, rang de l'Île à Groupe 132 au coût de 500 \$ (taxes en sus) pour chaque endroit spécifié ci-haut.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Ponts – ponceaux – fossés » 02 320 01 521*

### **19. AUTORISATION PAIEMENT MARTECH – Panneaux de signalisation**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal Sylvain Bardier a déjà fait l'achat de panneaux de signalisation et qu'il y a lieu d'acquitter les factures totalisant un montant de 1 127,90 \$ ;

**2021-08-310**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures à Martech totalisant le montant de 1 127,90 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Panneaux signalisation » 02 355 00 640*

### **20. MANDAT EXP – Contrôle qualitatif des matériaux rang Haut-de-la-Rivière**

CONSIDÉRANT QU'un contrôle qualitatif des matériaux doit être effectué par une firme spécialisée pour les travaux du rang Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été soumise à trois firmes spécialisées soit SNC Lavallin, Englobe et EXP ;

CONSIDÉRANT QUE SNC Lavallin et Englobe ne peuvent soumissionner en raison d'un carnet de commandes trop chargé ;

CONSIDÉRANT QUE EXP est la seule firme à avoir déposé une soumission qui a été reçu le 13 août 2021 au coût de 21 698,50 \$ taxes en sus ;

**2021-08-311**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme EXP pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux sur le rang Haut-de-la-Rivière où ont lieu des travaux de réfection, tel que le bordereau de soumission déposé le 13 août 2021 pour un montant maximum de 21 698,50 \$ taxes en sus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection rg Haut-de-la-Rivière » 03 310 00 026*

**21. AVIS DE RÉCLAMATION SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - Mandat Marc-André Harnois ingénieur de la FQM**

CONSIDÉRANT QUE le 5 août 2021 la Municipalité a reçu un avis de réclamation pour une sanction administrative pécuniaire suite à une inspection du site de neiges usée effectuée le 12 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques a constaté que la Municipalité ne respectait pas la Loi sur la qualité de l'environnement au lieu d'élimination de neige usée sur le terrain adjacent à l'usine d'épuration des eaux usées (lot 5 743 724) pour avoir entreposé et soufflé de la neige usée jusqu'à une hauteur de 2,48 mètre alors que le maximum autorisé est de 2 mètres, pour avoir déchargé ou tassé de la neige usée à l'extérieur de l'aire d'accumulation prévus et avoir déchargé ou tassé de la neige usée à moins d'un mètre du fossé d'écoulement des eaux de fonte vers le bassin de sédimentation du côté Sud-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques a transmis à la Municipalité un avis de sanction administrative pécuniaire au montant de 2 500 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'agrandir le site de neige usée ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-312

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Marc-André Harnois, ingénieur de la Fédération Québécoise des Municipalités pour étudier la possibilité d'agrandir le site de neige usée sur le terrain adjacent à l'usine d'épuration des eaux usées (lot 5 743 724) de Pierreville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires FQM » 02 330 00 951*

---

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**22. AUTORISATION VACCIN JÉRÉMIE BOURBEAU**

CONSIDÉRANT QUE pour monsieur Jérémie Bourbeau, aide à l'inspecteur, il est nécessaire qu'il soit vacciné contre l'hépatite et autres afin de pouvoir travailler aux étangs usés ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des frais de ± 200 \$ pour recevoir ce vaccin ;

2021-08-313

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser  
monsieur Jérémie Bourbeau, aide à l'inspecteur à recevoir ledit vaccin  
et que la municipalité assumera les frais de ± 200 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire  
suivant : « Vaccin » 02 590 00 419*

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **23. NOMINATION À TITRE DE INSPECTEUR- ADJOINT RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 160- 2017 ET AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ° 162-2017**

CONSIDÉRANT l'adoption d'un plan de transition écologique à  
l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'action d'engager des agents cours d'eau pour la  
période estivale afin de réaliser des visites chez les propriétaires riverains  
pour les informer de la réglementation et vérifier le respect de la bande  
riveraine ;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement du Centre-  
du-Québec (CRECQ) a offert ses services pour la réalisation de ce  
mandat à 20 000\$ par année à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la MRC Nicolet-Yamaska a retenu les services du  
CRECQ pour la réalisation de ce mandat ;

CONSIDÉRANT la concordance des règlements d'urbanisme au schéma  
d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC et  
l'intégration des exigences concernant la protection des rives, du littoral  
et des zones inondables ;

CONSIDÉRANT que l'application de ces règlements d'urbanisme est  
notamment confiée à un fonctionnaire désigné ou un fonctionnaire  
désigné adjoint ;

En conséquence

2021-08-314

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Et appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de désigner madame  
Marie Beaubien comme fonctionnaire (inspectrice) adjoint pour  
l'application du règlement de zonage n° 160-2017 et du règlement  
administratif n° 162-2017. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints  
et réservés aux actes suivants :

- visiter, examiner et inspecter toute propriété pour constater si les  
dispositions de la réglementation d'urbanisme sont observées ;
- émettre et signer des avis d'infraction (avis de courtoisie) au  
propriétaire foncier pour le non-respect d'une *bande riveraine* le  
long des cours d'eau ;
- émettre et signer des constats d'infraction au propriétaire foncier  
qui a été visité et informé pour le non-respect d'une bande  
riveraine le long des cours d'eau à l'été 2020 et qui est, pour une  
seconde année, toujours non conforme.

**24. MANDAT FIRME SPÉCIALISÉE POUR VÉRIFICATION AMIANTE – Dossier Hôtel Traversy**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 1, rue Georges à Pierreville sera démoli dans les prochaines semaines ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté la firme spécialisée Consultation J. Lebel enr. pour effectuer la vérification de ce bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE Consultation J. Lebel enr. a terminé la vérification de l'immeuble du 1, rue Georges pour déceler des traces d'amiante dans les composantes de constructions et autres ;

CONSIDÉRANT qu'il y a des matériaux et des produits qui contiennent de l'amiante dans les composants de construction de cette bâtisse ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture d'honoraires professionnels pour ces services au montant de 3 000 \$ taxes en sus ;

**2021-08-315**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no MDP-21-01 à Construction J. Lebel enr. au montant de 3 000 \$ taxes en sus pour son expertise.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires » 02 621 00 412*

**25. MANDAT À MADAME LYNE BOISVERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE – Appel d'offre SEAO pour la démolition de la Bâtisse du 1 rue George à Pierreville**

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception du rapport de Consultation J. Lebel enr., il s'avère que des traces d'amiante ont été décelé dans l'immeuble du 1, rue Georges à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour la démolition et décontamination de cet immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater M. Marc-André Harnois ingénieur de la Fédération québécoise des municipalités afin de préparer un appel d'offres qui contiendra toutes les clauses requises pour ce type d'octroi de contrat et qui sera remis à Mme Lyne Boisvert directrice générale afin qu'elle procède à l'envoi sur SEAO ;

**2021-08-316**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lyne Boisvert, directrice générale à publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour la démolition et décontamination ainsi que tous les travaux nécessaires relativement à l'immeuble du 1, rue Georges à Pierreville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419*

**26. MANDAT PIERRE PÉPIN ARPENTEUR—GÉOMÈTRE –  
Abrogation résolution 2021-06-218 concernant la description  
technique et plan de cadastre trottoir rue Georges**

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 2021-06-218 se doit d’être abrogée suite à des changements concernant la séparation d’une partie du trottoir de la Georges ;

**2021-08-317** EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’abroger la résolution numéro 2021-06-218 concernant la description technique et le plan de cadastre pour le trottoir de la rue Georges.

**27. MANDAT PIERRE PÉPIN ARPENTEUR—GÉOMÈTRE –  
Description technique et plan de cadastre trottoir rue Georges**

Cet item est reporté.

**28. VENTE TROTTOIR RUE GEORGES**

Cet item est reporté.

**29. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 225-2021, RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017,  
VISANT À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES  
LIMITES DES ZONES P-09 ET H-19 concernant la demande  
effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d’Youville pour le  
dézonage d’un terrain en zone institutionnelle**

**2021-08-318** Avis de motion est donné par le conseiller Steeve Desmarais que lors d’une prochaine séance sera adopté le règlement 225-2021, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017 visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones **P-09** et **H-19**. Le projet de règlement est présenté à tous les membres du conseil et au public.

**30. ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT 225-2021 -  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017,  
VISANT À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES  
LIMITES DES ZONES P-09 ET H-19 concernant la demande  
effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d’Youville pour le  
dézonage d’un terrain en zone institutionnelle**

**2021-08-319** Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité par les conseillers présents d’adopter le premier projet de règlement 225-2021 modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones P-09 et H-19 concernant la demande effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d’Youville pour le dézonage d’un terrain en zone institutionnelle et de fixer au 7 septembre 2021 à 19h00 l’assemblée publique de consultation.

**31. MANDAT INGÉNIEUR MARC-ANDRÉ HARNOIS – remise  
en état bord de l’eau face au 61, Chemin de la Coulée**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d’encochement en front du 61, chemin de la Coulée ont été constaté en date du 6 juillet 2018 par le ministère des Forêts et de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QUE cet enrochement peut avoir des impacts réels et appréhendés sur l'habitat du poisson ;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction nous a été acheminé par ledit ministère afin de remettre en état le site en front du 61, chemin de la Coulée le plus rapidement possible ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit donc de mandater un ingénieur pour établir une méthode de travail précise et détaillée ainsi que des plans et devis dûment signés par un ingénieur dans le but de restaurer l'habitat du poisson, selon les règles de l'art à l'aide de stabilisation végétale ;

**2021-08-320**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le service de génie de la Fédération Québécoise des Municipalités, Monsieur Marc-André Harnois, afin de préparer des plans et devis et une méthode de travail précise pour la remise en état de l'enrochement en front du 61, chemin de la Coulée.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Honoraires FQM » 02-320-00-951*

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

### **32. AUTORISATION PAIEMENT À LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ D.A. INC. – travail panneau numérique**

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises d'électricité D.A. inc. a effectué des travaux pour connecter le panneau numérique de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 827 au montant de 1 340,72 \$ pour l'exécution de ces travaux ;

**2021-08-321**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n°827 au montant de 1 340,72 \$ taxes en sus pour le branchement du panneau numérique.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Panneau numérique » 03-310-01-006*

### **33. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM ont été mandatés dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire pour la gestion du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois pour la gestion du projet en date du 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 7 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 99,92 \$ et de 0,50 heures de travail au tarif horaire de 81,63 \$ ;

**2021-08-322**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et de Mathieu Gingras aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 744,06 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation ctr. Communautaire » 03 310 00 014*

#### **34. ACHAT ABREUVOIR PARC MARTEL – Modèle SO-311**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'installation d'un abreuvoir au parc Martel ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission de Source Oméga au montant 2 999 \$ taxes en sus pour le modèle SO 311 au coût de 2 999 \$ a été reçu ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-323

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un abreuvoir modèle SO-311 de Source Oméga au coût de 2 999 \$ taxes en sus. pour le Parc rue Martel.

De plus, l'installation viendra en surplus du montant de 2 999 \$ taxes en sus.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc rue Martel » 03 310 01 007*

#### **35. SOCCER 2021 – Inscription au tournoi de fin de saison**

CONSIDÉRANT QUE pour participer au tournoi de fin de saison qui aura lieu à Saint-Guillaume, nous devons payer un montant de 50 \$ par équipe participante ;

CONSIDÉRANT QUE le soccer de la Municipalité de Pierreville possède trois (3) équipes, soit 1 atome, 1 peewee et 1 bantam ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-324

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 150 \$ afin d'inscrire les équipes de soccer de la Municipalité de Pierreville au tournoi de fin de saison de la Municipalité de Saint-Guillaume.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690*

#### **36. AUTORISATION REMBOURSEMENT À MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS – ACTIVITÉS ANNULÉES FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE certaines activités devant avoir lieu dans le cadre de la Fête Nationale 2021 et qui devait couvrir le montant de la subvention de Mouvement National des Québécoises et Québécois ont été annulées dû à la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu un montant de 3 750 \$ pour tenir ces activités ;

2021-08-325

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement d'un montant de 3 750 \$ à Mouvement National des Québécois et Québécoise.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Subvention Comité Loisirs » 02 701 92 990*

**37. AUTORISATION REMBOURSEMENT À SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE – ACTIVITÉS ANNULÉES FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE certaines activités devant avoir lieu dans le cadre de la Fête Nationale 2021 et qui devait couvrir le montant de la subvention de la Société Saint-Jean-Baptiste ont été annulées dû à la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu un montant de 300 \$ pour tenir ces activités ;

2021-08-326

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement d'un montant de 300 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Subvention Comité Loisirs » 02 701 92 990*

**38. CLUB DE VTT VAGABOND – Demande de passage**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de passage du Club de VTT Vagabond afin de circuler sur les rangs Saint-Joseph et Petit-Bois pour la saison 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être faite annuellement ;

2021-08-327

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais  
Appuyé par la conseillère Nathalie Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Club de VTT Vagabond de circuler sur les rues, mentionnées précédemment, appartenant à la municipalité.

**39. AFFAIRES DIVERSES**

**40. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

☞ **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES –**  
Manquement au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'OMAEU de Pierreville (inspection du 11 décembre 2020)

☞ **RÉGIE DE DÉCHETS DU BAS-SAINT-FRANÇOIS –**  
Rapports mensuels du traitement des déchets (58,3 tm), du compost (23,02 tm) et de la récupération (14,64 tm) du mois de juin 2021

- ☞ **RÉGIE DE DÉCHETS DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapports mensuels du traitement de la récupération (9,47 tm) du mois de juillet 2021
- ☞ **VILLE DE DRUMMONDVILLE** – CFR - rapport d'étape du mois de juillet 2021 pour le traitement des mouches noires
- ☞ **DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC** – Décision dans le dossier du conseiller Steeve Desmarais

#### **41. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur Steeve Desmarais ainsi que madame la mairesse par intérim, Ginette Nadeau font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

#### **42. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **43. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-08-328**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21H10 hres.

---

***Ginette Nadeau***  
*Mairesse par intérim*

---

***Lyne Boisvert, CPA, CGA***  
*Directrice générale/Secrétaire-trésorière*